

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 10 octobre 2022 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Martin  
M. Stéphane Beauregard  
M. François Légaré  
M. François Gastonguay  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

161-10-2022

1. **Demande de marge de crédit (prêt temporaire – projet d’investissement) pour le projet de pavage du Petit 9<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QU’un contrat de pavage a été octroyé pour le pavage du Petit 9<sup>ème</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné par la résolution 83-05-2022 les travaux de pavage du Petit 9<sup>ème</sup> Rang seront payés à même la subvention de la TECQ ainsi que le Fonds carrière et sablière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les versements de la TECQ se feront seulement le 15 mars 2023 et le 15 mars 20224 tel que prévu au calendrier des versements du programme d’aide financière;

CONSIDÉRANT QU’un financement temporaire au montant de 800 000\$ sera nécessaire pour supporter les coûts des travaux en attendant les versements de la subvention;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l’unanimité des conseillers de demander l’émission d’un prêt temporaire-projet d’investissement permettant de supporter le coût des travaux mentionnés ci-dessus à notre institution financière en attendant le versement de la subvention tel que mentionné ci-dessus. Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

162-10-2022

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18h45.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Stéphane Beauchemin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

